

NORMALISATION DES DONNEES DE CONSOMMATION ENERGETIQUE

QUELLES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES FAUT-IL NORMALISER ?

Toutes les **consommations de chauffage** (gaz, mazout,...) qui sont directement liées avec la température extérieure, à savoir les consommations liées au chauffage du bâtiment à **l'exception des consommations liées à l'eau chaude sanitaire**.

Les consommations électriques ne doivent donc pas être normalisées.

POURQUOI NORMALISER ?

Les « degrés-jour » (DJ) représentent l'écart de température entre l'extérieur (moyenne entre t° max et t° min) et l'intérieur du bâtiment (t° de confort).

Cette notion permet d'intégrer la rigueur de la saison de chauffe et donc de **pouvoir comparer les besoins en chaleur de différents bâtiments, indépendamment du climat extérieur**.

Pour ce faire, les **degrés-jour 15/15** sont couramment utilisés. Dans cette méthode, la température de confort est fixée à 15°C (18°C moins 3°C d'apports internes, soit 15°C de besoins en chauffage). La température extérieure est elle aussi fixée à 15°C, température à partir de laquelle le bâtiment a le besoin d'être chauffé. Par exemple, pour 10°C extérieur, 5 DJ seront comptabilisés, soit 15°C moins t°_{ext}.

COMMENT NORMALISER ?

En utilisant la formule suivante :

Consommation normalisée = Consommation réelle (kWh) * DJ normaux/DJ année correspondante

- Pour les **DJ Normaux** :

On prend généralement la valeur de **1869,13** (correspondant à la moyenne des degrés-jour 15/15, sur la période 1988 à 1997 – cf. [arrêté fixant les hypothèses énergétiques](#)).

- Pour les **DJ année correspondante** :

Dans le [tableau suivant](#), vous pouvez obtenir les degrés-jour qui correspondent à la période couverte par votre consommation.

La **ligne 37** du tableau comptabilise le total des DJ par mois. La somme de cette ligne sur les 12 mois correspondants à vos données de consommation donne les **DJ de l'année correspondante** (soit 1424,1 de janvier à décembre 2014).